

Conseil de quartier « Couronne rurale »

Procès-verbal de la séance publique tenue le 30 janvier 2024 à 19 h au Centre social municipal situé au 525, rue Saint-Eugène à La Tuque.

Membres présents :	Monsieur	Clément Dubé, conseiller et président
	Madame	Denise Hébert, membre (secteur rue Bourassa)
	Messieurs	Rémy Bélanger, membre (secteur nord et chemin des Hamelin)
		Frédéric Lavergne, membre (secteur Lac-à-Beauce)
		Claude Boudreau, membre (secteur route 155 Sud)
		Réal Tremblay, membre (secteur chemin des Pionniers)
Officiers municipaux :	Monsieur	Pierre Pacarar, directeur général
	Monsieur	Jean-Sébastien Poirier, directeur général adjoint et greffier
	Monsieur	Luc Fortin, directeur Service des travaux publics
	Monsieur	Philippe Pronovost, chef de service urbanisme et environnement

Madame Windy Vézina agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Assistance : 7 personnes présentes.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

À 19h04, le président, monsieur Clément Dubé procède à l'ouverture de l'assemblée, souhaitant la bienvenue aux officiers municipaux présents de même qu'aux membres et à l'assistance. Monsieur Dubé profite du fait d'être toujours en janvier pour offrir à tous ses souhaits pour la nouvelle année 2024 et s'excuse de la confusion concernant le changement de date de la séance, initialement prévue le 18 janvier 2024, ce qui était trop rapide en regard de la fermeture des bureaux municipaux pour la période des fêtes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président, monsieur Clément Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR madame Denise Hébert

APPUYÉ PAR monsieur Rémy Bélanger

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, mais avec les ajouts suivants au point divers :

- Réponse à monsieur Bézard
- Rôle d'évaluation / compte de taxes
- Vision en regard du chemin Contour-du-Lac-a-Beauce
- PIIRL
- Reboisement à proximité de milieux urbains

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 21 septembre 2023
4. Suivi au procès-verbal du 21 septembre 2023
5. Mise à jour / Travaux en cours
6. Suivi – Déploiement de la fibre optique
7. Patinoire
8. Terrain au rang des Hamelin
9. Service d'alertes municipales (S.A.M.)
10. Événements et activités 2024
11. Divers
12. Tour de table des membres
13. Période de questions
14. Date de la prochaine rencontre
15. Fin de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

Après en avoir pris connaissance, les membres déclarent le procès-verbal conforme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Claude Boudreau

APPUYÉ PAR monsieur Réal Tremblay

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 21 septembre 2023 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

Aucun suivi.

5. MISE À JOUR / TRAVAUX EN COURS

Monsieur Dubé invite monsieur Luc Fortin, directeur du Service des travaux publics à prendre la parole. Monsieur Fortin débute en mentionnant que le nombre de plaintes liées au déneigement est en baisse et il invite les gens à utiliser Info-Service pour signaler toute situation problématique, car la ville souhaite offrir un service de qualité.

6. SUIVI – DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Monsieur Dubé amène ce point afin de véhiculer la bonne information sur les tours installées, après que des citoyens aient compris que ces tours permettraient un meilleur accès au réseau cellulaire. Les tours sont actuellement dédiées au déploiement d'internet haute vitesse, par la fibre optique et pour améliorer le réseau cellulaire, il faudra que des compagnies de télécommunications s'y installent, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Un citoyen résume bien la situation : une société a érigé les tours et les loue maintenant à Henri pour l'internet et la télévision et il faudra un locataire pour le cellulaire. Monsieur Jean-Sébastien Poirier bonifie cette explication en mentionnant que Québec et le fédéral ont contribué financièrement au développement de ces tours, dans un objectif de déploiement d'internet, mais que maintenant qu'elles existent, des compagnies comme Bell ou Rogers pourront s'y greffer.

7. PATINOIRE

Ce point a été mis à l'ordre du jour en raison des difficultés rencontrées en début de saison, pour faire geler 2 des patinoires de la ville, dont celle du secteur Lac-à-Beauce. Monsieur Dubé appelle à la prévention car le fait de jouer dans le sable des patinoires en période estivale peut entraîner ce genre de difficultés en début de saison hivernale, si des produits sont incorporés par inadvertance au sable. Le président en profite pour remercier monsieur Poirier et monsieur Patrice Arvisais pour avoir réagi promptement et s'excuse des désagréments causés, la température clémente n'ayant en rien facilité la gelée de la glace.

8. TERRAIN AU RANG DES HAMELIN

L'acheteur potentiel de ce terrain s'étant désisté de son offre, monsieur Dubé met ce point à l'ordre du jour pour inviter les gens intéressés à faire une offre ou à en parler à leurs connaissances. Une fois ce terrain vendu, le produit de la vente servira à rehausser le parc existant dans ce secteur.

9. SERVICE D'ALERTE MUNICIPALES (S.A.M.)

Monsieur Dubé fait la promotion du service d'alertes municipales et invite les gens à aller s'inscrire afin d'être informés sur divers sujets, dont les séances du conseil de quartier, pour lesquelles l'annonce ne se fera plus par la poste. Il invite également les gens déjà inscrits à mettre leur dossier à jour, lors d'un déménagement, car les alertes sont faites par secteur.

10. ÉVÈNEMENTS ET ACTIVITÉS 2024

Les activités estivales concernant le secteur Lac-à-Beauce seront à l'ordre du jour de la séance du mois de mai. Monsieur Dubé invite la population à participer au tournoi de hockey bottine qui se déroulera à La Croche la fin de semaine du 23 au 25 février 2024.

11. DIVERS

Le citoyen monsieur Bézard ayant adressé diverses questions par courriel avant la rencontre, monsieur Dubé l'invite à prendre la parole pour exposer ses questions au bénéfice de tous afin qu'elles soient répondues. Dans un premier temps, Monsieur Bézard s'enquiert de la responsabilité de la ville vis-à-vis des chemins privés, rapportant une situation vécue où la crue des eaux a emporté une partie de chemin privé, entraînant l'enlèvement d'une voiture dans le trou ainsi créé. Quelques jours avant l'évènement, monsieur Bézard avait contacté la ville pour aviser du danger imminent. Monsieur Philippe Pronovost lui rapporte la réponse écrite reçue de madame Silvy Lepage, à l'effet que les chemins privés ne sont pas de juridiction municipale. Dans la situation à laquelle réfère monsieur Bézard, la ville avait été informée par le biais de Produits forestiers Résolu, qui attendaient les autorisations ministérielles pour procéder à la réparation du pont. Monsieur Pierre Pacarar lui indique qu'en cas de santé/sécurité, tout citoyen peut, voire même doit mettre en place les éléments nécessaires à la protection civile. À titre d'exemple, monsieur Poirier mentionne

les roches entourées d'un ruban orange qu'on aperçoit souvent sur les chemins forestiers pour indiquer un affaissement de la chaussée. Ce rôle est souvent assumé par les associations de villégiateurs. Monsieur Bézard aimerait justement discuter de l'aide financière accordée à ces associations, car bien que ce soit un beau programme, les liquidités permettant de réaliser des projets sont difficiles à obtenir et les fournisseurs souhaitent être payés sans attendre les subventions. Il aimerait que les associations puissent avoir accès à 50% des sommes qui leurs sont allouées, mais monsieur Dubé lui explique qu'en raison de mauvaises expériences, il a fallu revoir le fonctionnement du programme et exiger la preuve de la réalisation des travaux avant le versement de toute somme. Dans les sommes accordées aux associations, monsieur Bézard a constaté que la ZEC Kiskissink avait reçu une somme pour un projet de gestion des matières résiduelles et aimerait connaître la teneur de ce projet. Monsieur Pronovost rapporte à nouveau les propos de madame Lepage en expliquant qu'il s'agit de la location, de la levée et du transport de conteneurs. Devant les besoins des villégiateurs descendant des ZEC de disposer de leurs déchets, monsieur Bézard aimerait que la ville étudie des options pour éviter que les poubelles débordent. Monsieur Pacarar parle d'une problématique généralisée, car la situation est la même dans le secteur de La Croche, où des conteneurs sont pourtant accessibles. La mentalité citoyenne est au cœur de cette problématique et bien que monsieur Dubé reconnaisse que la ville doit agir, un travail sur le plan humain sera nécessaire pour en arriver à une solution concluante. Le citoyen monsieur Alain Cloutier prend la parole à son tour et souhaite comprendre l'augmentation du rôle 25-26-27 par rapport au rôle 22-23-24. Monsieur Pacarar lui explique que tous les frais de services ont été gelés, pour éviter une trop forte hausse aux citoyens et rappelle que la hausse de 24% annoncée est une moyenne. Monsieur Cloutier aimerait connaître la moyenne seulement pour le secteur Couronne rurale, mais monsieur Pacarar lui explique que plusieurs facteurs influencent le pourcentage. Il estime entre 30% à 35% la hausse vécue par les propriétaires périurbains, mais les données pour obtenir ce pourcentage n'ont pas été fournies par la firme. Monsieur Poirier complète la réponse en indiquant que certaines propriétés pourtant à proximité d'un cours d'eau n'ont pas vécu d'aussi forte hausse, parce qu'un maintien avait été réalisé dans les années précédentes. La seconde interrogation de monsieur Cloutier concerne la vision du chemin du Contour-du-Lac-à-Beauce; il aimerait savoir où la méthode des petits pas mentionnée par monsieur Pacarar lors de la précédente rencontre mènera. Monsieur Pacarar lui illustre la complexité à obtenir des sommes du gouvernement en citant l'exemple d'un ponceau à La Croche pour lequel tous les documents ont été fournis, sans qu'une subvention puisse être accordée, faute de fonds. Questionné par monsieur Cloutier à savoir s'il n'est pas curieux de savoir où ces sommes sont investies, monsieur Pacarar est persuadé qu'en raison de la rigueur des exigences gouvernementales, les sommes ont été attribuées à des projets importants et bien structurés; ce qu'il déplore est le manque de prévisibilité dans les fonds gouvernementaux disponibles. Autre sujet que monsieur Cloutier souhaite aborder, le Plan d'intervention en infrastructures routières locales, mieux connu sous l'acronyme PIIRL. Après avoir appris, lors de la dernière rencontre, que ce programme s'appliquait aux chemins pavés, comportant du transport lourd et reliant un chemin forestier à une voie principale, Monsieur Cloutier aimerait connaître, autre que le rang Est, le rang Ouest et le chemin de l'Église, les chemins qui se qualifient. Monsieur Dubé énumère le rang des Hamelin, le chemin des Pionniers, le chemin Moisan au bout de la 25. Monsieur Cloutier souhaiterait savoir de combien de routes il est question, représentant combien de kilomètres; il aurait aimé avoir accès à l'étude obtenue par la ville. Monsieur Poirier lui indique que cette étude est confidentielle, mais qu'une présentation pourrait être faite pour que tous aient la même information. Toutefois, monsieur Poirier rappelle que ce programme est rattaché à une enveloppe gouvernementale qui est actuellement épuisée. Le dernier point de monsieur Cloutier concerne le reboisement en milieu urbain. En discutant avec le président de l'association des riverains, il a appris que ce sont des épinettes blancs qui seront replantés aux endroits où les travaux de déboisements ont été réalisés, ce qu'il compare à planter des allumettes car les résineux propagent le feu lors d'incendies de forêt. Il voudrait éviter que le feu s'approche des milieux habités et croit que des feuillus protégeraient mieux le secteur. Monsieur Pacarar lui répond que la ville a été sélectionnée pour participer à un programme du gouvernement visant à diffuser de l'information, mais qu'il reviendra à chacun de prendre action sur son propre terrain pour limiter la propagation éventuelle d'un feu de forêt.

12. TOUR DE TABLE DES MEMBRES

Aucune intervention.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 23 mai 2024.

15. FIN DE LA RENCONTRE

Avant de clore la rencontre, le président souhaite prendre quelques instants pour souligner le départ à la retraite de monsieur Gaétan Hamel, présent dans la salle, et lui souhaite de bien en profiter. Il informe également les membres de la démission de monsieur Guy St-Amant, le remerciant de son implication des 2 dernières années et l'invitant à participer aux rencontres publiques. Finalement, il remercie les officiers municipaux qui ont pu bonifier les réponses données aux citoyens au long de la rencontre.

IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Réal Tremblay

APPUYÉ PAR madame Denise Hébert

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Clément Dubé, président
Conseiller municipal



Windy Vézina, secrétaire
Technicienne juridique